

28.04.2017 - 17:34 Uhr

## L'assemblée des délégué-e-s de Travail.Suisse dit oui à la réforme de la prévoyance vieillesse 2020

Bern (ots) -

Les délégué-e-s de Travail.Suisse, lors de leur assemblée d'aujourd'hui, ont dit oui à la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 et au relèvement de la TVA de 0.6 pourcent qui lui est lié, après une discussion nourrie. La votation populaire aura lieu le 24 septembre 2017. Les délégué-e-s ont aussi adopté une résolution concernant des mesures de soutien pour les proches aidants et une résolution sur le Projet fiscal 17. moins

Les affaires statutaires de l'année 2016 pleine de réussite ont été rapidement traitées, les discussions se concentrant sur le thème de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020. Le Parlement, après de rudes empoignades, a adopté la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 à la session de printemps. Jusqu'à ce moment, on a discuté sur ce que serait la meilleure variante. Et on peut dire maintenant : soit on adopte cette réforme ou alors aucune. En raison de l'importance du projet, le Comité de Travail.Suisse a soumis la recommandation de vote à l'assemblée des délégué-e-s. Le directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, Jürg Brechbühl a présenté le projet aux délégué-e-s. Après une discussion nourrie, les délégué-e-s ont estimé qu'il valait mieux cette réforme qu'aucune et décidé de dire oui avec 53 voix pour, 3 voix contres et une abstention à la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 et à l'augmentation de la TVA. Pour Travail.Suisse, les principaux buts sont atteints : le niveau des rentes est maintenu, le financement de l'AVS est assuré jusqu'en 2030 et il y a des améliorations pour les personnes travaillant à temps partiel et les chômeurs âgés.

C'est avant tout la question du relèvement de l'âge de la retraite des femmes que les adversaires de la réforme ont thématiqué. Les délégué-e-s de Travail.Suisse, eux aussi, ne font pas cette concession de gaieté de coeur. Mais ils sont convaincus que dans le cadre du paquet global avec le supplément AVS et une meilleure assurance pour les personnes travaillant à temps partiel, il y a aussi des améliorations pour les femmes que le rejet du projet remettrait en cause. Pour le président Adrian Wüthrich, la campagne de votation est maintenant déterminante : « Nous devons bien expliquer le projet et oeuvrer pour un oui. Un non le 24 septembre conduirait le Parlement à rapidement relever l'âge de la retraite et le financement de l'AVS ne serait plus assuré. »

Oui à la résolution pour des mesures de soutien pour les proches aidants

Cette année encore, le Conseil fédéral prévoit d'envoyer en consultation un projet de loi pour soutenir les proches aidants. Il a reconnu que ni la société ni l'économie ne peuvent renoncer aux hommes et aux femmes qui prodiguent des soins à des proches (enfants et adultes) en plus de leur activité professionnelle. Il faut une meilleure conciliation car le manque de conditions-cadres appropriées conduit les proches aidants et leur double charge à de l'épuisement, à la maladie et dans quelques cas même à devoir cesser leur activité professionnelle et finalement tomber dans la pauvreté. L'instauration de conditions-cadres plus appropriées pour développer l'aide à l'ensemble des générations requiert des investissements considérables des pouvoirs publics. Il faut ancrer dans la loi pour les proches aidants de manière obligatoire une indemnisation indépendante de la situation. >> Vers les revendications du projet de loi pour le soutien aux proches aidants ([http://www.travailsuisse.ch/system/uploadedfiles/4131/original/2017\\_04\\_19\\_DV\\_Resolution\\_Care\\_Arbeit\\_F.pdf](http://www.travailsuisse.ch/system/uploadedfiles/4131/original/2017_04_19_DV_Resolution_Care_Arbeit_F.pdf))

Oui à la résolution sur le Projet fiscal 17 : un rapiéçage de la RIE III conduirait à un nouvel échec

Après le clair rejet de la réforme de l'imposition des entreprises III, le Conseil fédéral a donné le coup d'envoi à un nouveau projet de loi, le Projet fiscal 17. Pour éviter un nouvel échec, il faut mettre au centre de ce projet l'abolition des statuts fiscaux cantonaux privilégiés et éviter des pertes fiscales que la population devrait payer sous la forme de réductions de prestations ou d'augmentations d'impôts. L'économie doit contre-financer les pertes fiscales du projet. >> Vers les revendications sur le Projet fiscal 17 ([http://www.travailsuisse.ch/system/uploadedfile1s/4131/original/2017\\_04\\_28\\_DV\\_Resolution\\_Steuervorlage\\_17\\_F.pdf](http://www.travailsuisse.ch/system/uploadedfile1s/4131/original/2017_04_28_DV_Resolution_Steuervorlage_17_F.pdf))

Contact:

Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse, Tél. mobile : 079 287 04 93

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100801846> abgerufen werden.